

Annexe 2 – version 2026.01





Directive d'application - règlement sur le fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable - objets avec paiement sur facture







Valable à partir du 1^{er} juin 2026 et remplace les versions précédentes.









Les subventions sont limitées à CHF 20'000.- par propriétaire privé ou selon le nombre d'abonnement et ceci sans limite de temps.



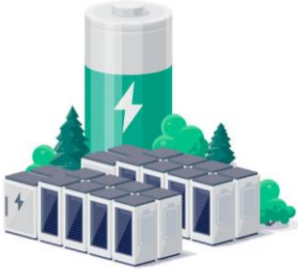
Les demandes doivent nous parvenir au plus tard **trois mois après l'achat** ; passé ce délai, la subvention ne sera pas accordée.

Les écoliers, les jeunes en formation, les personnes au bénéfice de rente AI, AVS, PC Famille ou RI sont invités à se renseigner sur les autres subventions possibles à l'adresse <https://www.lemontsurlausanne.ch/subventions>.

Objet	Montant de la subvention	Conditions
Mobilité à deux roues : (vélo électrique, vélo cargo, kit électrique pour vélo, vélo, batterie pour vélo électrique, remorque pour vélo, location de vélo électrique)		
2-1 Vélo électrique 25 km/h et 45km/h 	20% du coût, mais au maximum CHF 300.-	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un type d'objet par personne physique ; 2. Les personnes morales ont droit à une subvention par tranche de dix personnes employées jusqu'à un maximum de 5 subventions ; 3. L'âge minimal requis pour bénéficier de la subvention est de 14 ans révolus pour les vélos électriques et de 16 ans révolus pour les scooters ; 4. Le demandeur certifie qu'il acquiert le véhicule pour son usage propre ; 5. Achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (vélo électrique, vélo-cargo, scooter électrique et vélo) auprès d'un concessionnaire agréé vaudois (internet et vente entre particuliers exclus) ; 6. Délai d'attente pour une nouvelle demande : 7 ans.
2-2 Vélo cargo - longtail 	20% du coût, mais au maximum CHF 800.-	
2-3 Scooter électrique 	20% du coût, mais au maximum CHF 600.- par scooter.	
2-4 Kit électrique pour vélo 	20% du prix mais au maximum CHF 300.-	

Objet	Montant de la subvention	Conditions
<p>2-5 Vélo musculaire</p> 	20% du coût, mais au max. CHF 300.- par vélo.	<p>7. Les subventions pour les vélos, vélos électriques, vélo-cargo, batterie, kit et scooter ne sont pas cumulables entre elles ;</p> <p>8. Les VTT « tout suspendu » ne bénéficient pas de la subvention ;</p> <p>9. En cas de vol ou d'accident, la subvention est renouvelable avant le délai de 7 ans sur présentation d'une déclaration de vol ou d'accident et de l'attestation de remboursement de l'assurance. Le montant de la subvention est calculé en prenant en compte l'éventuel surcoût du nouveau vélo par rapport à celui qui a été volé ou accidenté, ainsi que le montant remboursé par l'assurance. Le cumul des deux subventions ne peut en aucun cas dépasser le montant maximal attribuable par subvention</p>
<p>2-6 Batterie pour vélo électrique</p> 	20% du coût mais au maximum CHF 200.-	<p>1. Pour les batteries neuves</p> <p>2. Attestation de reprise de l'ancienne</p> <p>3. Âge minimal 14 ans</p> <p>4. Délai d'attente pour une nouvelle demande : 5 ans</p>
<p>2-7 Remorque pour vélo</p> 	20% du prix d'achat mais au maximum CHF 450.-	<p>1. Une subvention par personne physique.</p> <p>2. Les personnes morales ont droit à une subvention par tranche de dix personnes employées jusqu'à un maximum de 3 subventions.</p> <p>3. Achat d'une remorque neuve ou d'occasion auprès d'un concessionnaire agréé vaudois (internet et vente entre particuliers exclus).</p> <p>4. Cette subvention est renouvelable au maximum 3 fois</p>
<p>2-8 Location de vélo électrique</p> 	100% du prix de la location jusqu'à 2 mois, mais au maximum CHF 400.-	<p>1. La subvention est renouvelable dans après un délai de 5 ans</p> <p>2. Location chez un concessionnaire vaudois agréé.</p> <p>3. A l'exclusion des VTT.</p>
<p>Abonnement : (abonnement annuel Carvelo2go, abonnement Général (AG)), abonnement CFF ½ tarif, abonnement annuel Mobilis, abonnement annuel Mobilis pour entreprise et abonnement annuel Flexi Abo, Abonnement Mobility car sharing)</p>		
<p>2-9 Abonnement annuel Carvelo2go</p> 	CHF 100.- pour l'achat d'un abonnement annuel	<p>1. Une seule subvention par ménage</p>
<p>2-10 Abonnement général CFF</p> 	CHF 500.- pour l'achat d'un AG adulte. CHF 250.- pour l'achat d'un autre AG (hors AG Night).	<p>1. Subvention renouvelable une année uniquement, avec le même montant ; (en tout, maximum 2 année de</p>

Objet	Montant de la subvention	Conditions
2-11 Abonnement CFF ½ tarif 	CHF 150.- pour l'achat d'un abonnement demi-tarif adulte CHF 90.- pour l'achat d'un abonnement demi-tarif jeunes	subvention par type d'abonnement) ; 2. Le cumul avec d'autres subventions pour un abonnement Mobilis ou du même type d'abonnement de transports publics n'est pas possible ; 3. Le cumul avec d'autres subventions est exclu (communal ou de tiers) ; 4. Uniquement pour les abonnements annuels (hors Flexi Abo 100 jours).
2-12 Abonnement annuel Mobilis 	CHF 200.- pour l'achat d'un abonnement annuel (sans restriction de zones)	
2-13 Abonnement annuel Mobilis pour entreprise 	CHF 400.- pour l'achat d'un abonnement annuel transmissible (sans restriction de zones). 1. Réservé aux entreprises 2. Pour l'achat d'un abonnement transmissible 3. Trois abonnements maximums par entreprise	
2-14 Abonnement annuel Flexi Abo 100 jours 	CHF 100.- pour l'achat d'un abonnement annuel (sans restriction de zone)	
2-15 Abonnement Mobility car sharing 	Frais d'activation offerts	1. Uniquement pour nouvel abonné ; 2. Le délai d'attente pour une nouvelle demande est de 10 ans.
Autres mesures : Carte TL Prépayées Grand Lausanne et Grand Lausanne Plus, Bike to work, location de véhicules entre particuliers, lutte contre espèces invasives, CECB Plus, Batterie stockage sodium-ion		
2-16 Carte TL Prépayées Grand Lausanne et Grand Lausanne Plus 	Grand Lausanne : CHF 20.- tarif plein et CHF 10.- tarif réduit Grand Lausanne Plus : CHF 38.- tarif plein et CHF 15.- tarif réduit.	1. Cinq cartes max. par année et par personne ; 2. Les subventions pour les transports publics ne sont pas cumulables la même année civile ; 3. Maximum 2 années de subventions par type d'abonnement.
2-17 Bike to work 	Paiement de l'inscription des entreprises. Jusqu'à CHF 200.- par entreprise.	1. Au minimum 4 participants.
2-18 Location de véhicules entre particuliers avec 2EM 	Prise en charge de l'adaptation du véhicule au service 2EM Open, soit CHF 290.-	1. Remboursable dans un délai de 3 mois après l'adaptation du véhicule ; 2. Le délai d'attente pour une nouvelle demande est de 2 ans (pour une 2 ^{ème} voiture).

Objet	Montant de la subvention	Conditions
<p>2-19 - Lutte espèces invasives faune et flore</p> 	<p>50% du coût des travaux, maximum CHF 2500.-</p>	<p>1. Uniquement pour les espèces répertoriées sur la liste cantonale des organismes exotiques envahissants soumis à obligation de lutte.</p>
<p>2-20 - Bilan énergétique CECB Plus</p>  <p>CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS</p>	<p>25% du coût, mais au maximum CHF 600.- par étude.</p>	<p>1. Facture détaillée 2. Preuve de paiement 3. Copie due l'étude CECB_plus</p>
<p>2-21 – Batterie sodium-ion pour le stockage d'électricité</p> 	<p>CHF 120.- par kWh, mais au maximum CHF 1800.-</p>	<p>1. Capacité maximum 15 kWh ; 2. Uniquement pour le stockage de la production solaire PV ; 3. Uniquement pour les batteries avec des cellules au sodium-ion (lithium-ion exclu).</p> <p>Pour le paiement :</p> <p>1. Facture détaillée 2. Preuve de paiement</p>